

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7442 SÉANCE DU 21 août 2023

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Jean-Mathieu Sioui	Chef familial (Absent)
Tina Durand	Secrétaire

**CESSION À BAIL ET CHANGEMENT DE VOCATION
SUR LE LOT COMMUNAUTAIRE 1596-253 PARCELLE 2**

Attendu que monsieur Bernard Sioui détient une permission d'utilisation sur le lot 1596-253 parcelles 1 et 2, conformément à la résolution #7176 (le numéro de lot a été modifié depuis la première résolution alors qu'il portait le numéro 1596-201-1 dans la résolution d'origine);

Attendu que monsieur Bernard Sioui souhaite céder à bail sa permission d'utilisation sur le lot 1596-253, parcelle 2 à monsieur Normand Sioui;

Attendu que monsieur Bernard Sioui (actuel utilisateur) et monsieur Normand Sioui (cessionnaire) ont effectué une demande de cession à bail conformément à la *Politique de gestion des terres communautaires à vocation commerciale et industrielle*;

Page 1 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 22 août 2023 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7442 SÉANCE DU 21 août 2023

**CESSION À BAIL ET CHANGEMENT DE VOCATION
SUR LE LOT COMMUNAUTAIRE 1596-253 PARCELLE 2**

Attendu que le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) applique et respecte sa *Politique de gestion des terres communautaires à vocation commerciale et industrielle* sur la réserve de Wendake;

Attendu que la direction des Services techniques et infrastructures (STI) a analysé la demande de cession à bail et a considéré celle-ci conforme à ladite Politique, et qu'il a présenté des recommandations favorables au CNHW;

Attendu que, par suite de l'analyse des recommandations, le CNHW appuie la cession à bail et permet l'émission d'un permis d'utilisation en faveur de monsieur Normand Sioui sur le lot 1596-253 parcelle 2.

Attendu que monsieur Normand Sioui désire modifier la vocation du lot 1596-253 parcelle 2, afin d'y pratiquer des activités de cour à bois et de séchoir à bois;

Attendu que le cessionnaire devra aménager le lot communautaire 1596-253 parcelle 2 de façon sécuritaire et favoriser un environnement propre, afin d'éviter que personne ne s'y blesse;

Attendu que l'utilisateur et le cessionnaire reconnaissent que l'état du terrain est conforme tel que mentionné dans le rapport de caractérisation environnementale phases I et II Lot 1596-201-1-7A, 615, rue Chef Max Gros-Louis, Wendake, N/Réf. : 129-P029560-0140/129-P034643-1502-036-EN-0001-00 mars 2011, et s'engagent à assumer les frais d'étude environnementale et de décontamination, lorsqu'exigés par le CNHW.

Page 2 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 22 août 2023 Résolution adoptée à
l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7442 SÉANCE DU 21 août 2023

**CESSION À BAIL ET CHANGEMENT DE VOCATION
SUR LE LOT COMMUNAUTAIRE 1596-253 PARCELLE 2**

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Stéphane B. Picard, **appuyé** par le Chef familial Daniel Sioui, et **résolu** :

- **Que** le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) demande au directeur des Services techniques et Infrastructures d'octroyer un permis d'utilisation du lot 1596-253 parcelle 2 à monsieur Normand Sioui, conformément à la *Politique de gestion des terres communautaires à vocation commerciale et industrielle*, et ce, sans frais;
- **Que** le permis autorise, comme seule utilisation, des activités de cour à bois et de séchoir à bois;
- **Que** le lot communautaire 1596-253 (parcelles 1 et 2) demeure la propriété de la Nation huronne-wendat, et par conséquent, la présente permission d'utilisation ne confère aucun droit, notamment l'obtention d'un certificat de possession ou d'occupation;
- **Que** les fins de vocation du lot communautaire 1596- 253 (parcelles 1 et 2) ne peuvent être modifiées sans l'autorisation écrite préalable du CNHW;
- **Que** la permission d'utilisation du lot communautaire 1596-253 ne peut être transférée, cédée ou léguée sans l'autorisation écrite préalable du CNHW.

Page 3 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 22 août 2023 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND